Union sacrée pour les migrants

Des Juifs rescapés de la 2^e Guerre mondiale ont transporté mercredi des Tchadiens et Soudanais jusqu'à Marseille. Récit





À bord de trois voitures pilotées par des membres de l'UJFP, une quinzaine de migrants tchadiens et soudanais ont fait le voyage depuis la vallée de la Roya jusqu'à Nice. Quatre d'entre eux, mineurs, ont continué le voyage jusqu'à Marseille, où ils attendront d'être pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance.

/PHOTOS VALÉRIE VREL

"On sait ce que c'est d'être traités comme des bêtes"



heckpoint. C'est comme ça qu'ils appellent le barrage policier qui a arrêté leurs trois voitures à Sospel (Alpes-Maritimes). "Ils laissaient passer tous les autres véhicules, mais pas nous, qui avions quinze Noirs à bord", soupire Nicole, 74 ans. Elle fait partie des six membres de l'Union juive française pour la paix (UJFP) qui ont conduit quinze migrants tchadiens et soudanais depuis la vallée de la Roya jusqu'à Marseille, en passant par Nice. Ils attendaient depuis un mois chez Cédric Herrou, l'agriculteur condamné le 8 août à quatremois de prison avec sursis pour "aide à l'immigration clandestine". Lui affirme "faire le travail de l'État" en accueillant des migrants sur ses terres, juste derrière la frontière italienne.

Mercredi à l'aube, les militants de l'UJFP retrouvent leurs passagers à Breil-sur-Roya (Alpes-Maritimes), où la gendarmerie les retiendra trois heures, en attendant la Police aux Frontières (Paf), qui n'est jamais venue. Ils finissent par passer. Une demi-heure plus tard, des policiers inspectent leurs papiers au "checkpoint" de Sospel. Tout est en règle, et les trois voitures continuent leur périple vers Nice, en évitant les grands axes routiers-trop de risques de contrôles. Là-bas, les majeurs descendent.

Seuls quatre enfants restent à bord, direction comme des bêtes." Marseille, où les militants espèrent leur trouver un accueil plus clément qu'à Nice...

17 h, Marseille. Les véhicules sont reçus par un comité de soutien, devant les locaux de l'Association départementale pour le développement des actions de prévention (Addap13). Le Conseil départemental a donné à cette association la mission d'accueillir et d'évaluer la situation des mineurs isolés étrangers (MIE). Les militants en attendent beaucoup, au moins que les enfants obtiennent un statut légal. Ce qui prend du temps.

"Non, la solidarité n'est pas un délit!"

UNE INSCRIPTION SUR LES VOITURES DE L'UJFP

"L'État français ne respecte pas la loi, lance Pierre Stambul, membre de l'UJFP. Nous sommes des enfants cachés, ou des enfants de Juifs cachés pendant la Seconde Guerre mondiale. Ce qu'on a subi il y a soixante-dix ans, c'est ce que vivent les migrants aujourd'hui. "Sur les capots du convoi, d'énormes autocollants affichent le passé des conducteurs: "Véhicule piloté par Georges, enfant juif caché 1943-1944, fils d'Alfred Gumpel, déporté mort pour la France (...). Non, la solidarité n'est pas un délit!"

Les militants ont au moins 60 ans, certains dépassent les 80 printemps. Tous sont épuisés par le voyage, mais ils sourient. "On est fiers de ce qu'on fait, dit Georges, conducteur. De par notre histoire, nous avons une légitimité particulière pour dénoncer le comportement de l'État français, et agir." Et une autre militante de renchérir: "On sait ce que c'est que c'est d'être traités

Ahmad, Adam, Mohammed et Amine ont entre 15 et 17 ans, des physiques d'adolescents, et le regard dur. Les deux premiers viennent du Tchad, les autres du Soudan. À la descente des voitures, éreintés, ils restent entre eux les bras croisés, et échangent quelques blagues en arabe. Leurs visages et leurs bras sont marqués de cicatrices. Ils parlent à peine français; difficile pour l'instant de connaître vraiment le trajet qu'ils ont suivi pendant leur exil, de savoir exactement où ils veulent aller.

Mercredi, ils ont été reçus une première fois par David Le Monnier, directeur du service "Mineurs non accompagnés" de l'Addap 13, mais il leur fallait attendre hier pour que leurs dossiers soient pris en charge par l'association, et que commence leur attente dans la "file active" avant leur évaluation. La présence d'un interprète est requise pour cette procédure qui vise à vérifier leur isolement et leur minorité.

Avant de s'entretenir avec les jeunes garçons, David Le Monnier a précisé aux militants qu'il n'était "pas le messie." L'Addap dispose de 21 places de mise à l'abri pour procéder aux évaluations. Trop peu, puisqu'elle estime que le nombre de MIE à Marseille dépasse "facilement" la centaine... Alors, en attendant d'être pris en charge, ces jeunes exilés dorment parfois chez des citoyens, le plus souvent dans la rue. "Le Département met en place des moyens conséquents pour l'accueil des mineurs, assure David Le Monnier. Notre mission est très technique, administrative, et en même temps pleine d'humanité. On ne leur ment jamais. "Il faut at-

Jusqu'à la nuit dernière, Ahmad, Adam, Mohammed, et Amine devaient dormir chez des bénévoles. Dès ce soir, il faudra improviser.

Lou KISIELA

En famille, ils ont décidé d'accueillir des mineurs isolés étrangers

Ce ne sont pas vraiment des familles d'accueil. elles n'ont pas de statut reconnu. Elles hébergent chez elles des mineurs isolés étrangers. Certaines le font pour quelques jours, d'autres pendant des mois. Elles offrent un peu de sérénité, de repos, de confort.

Pendant que les enfants attendent qu'une place se libère pour être "mis à l'abri" par l'État, "personne ne se soucie de savoir comment ils se lavent, s'ils mangent, où ils dorment..." Franck a ouvert sa porte pendant quatre mois à un jeune Guinéen, "un grand échalas de 16 ans". Lui, son épouse et ses deux enfants ont comblé le "no man's land": la longue, trop longue attente (souvent des mois) de ces "gosses", pendant laquelle aucune autorité ne s'occupe de leur sort.

Après avoir vu J'ai marché jusqu'à vous (un documentaire de Rachid Oujdi sur les mineurs isolés de Marseille), Franck a décidé de devenir une "famille d'attente, ou une famille de passage". Entre mettre l'enfant à l'aise et lui faire savoir que la solution n'est pas permanente, l'équilibre est fragile."L'association qui nous a mis en contact suggérait une seule règle : il pouvait être chez nous seulement quand nous y étions aussi. On ne lui a jamais donné les clés."

L'adolescent a dormi près de quatre mois dans



Ce bout de papier était le seul document d'identité que possédait cet enfant.

un bureau transformé en chambre. "Les premiers jours, il n'a fait que dormir, manger du riz blanc et se laver, raconte Franck. Au début, on était mal à l'aise. Très." Les liens se tissent doucement. La famille avait choisi de ne pas lui poser de questions, que ce soit sur les raisons de son départ ou sur son périple depuis la Guinée-Conakry. Le laisser se poser. "Mais à un moment les vannes s'ouvrent, au bout de

deux mois. On ne savait pas quoi faire de cette parole. Les histoires de ces mômes nous dépassent complètement." Après avoir été pris en charge par l'Addap 13, le "môme" est maintenant logé à Marseille dans une Maison d'enfants à caractère social, et pourra aller à l'école. Il voit toujours sa famille de passage.

D'autres mineurs alternent de plus courts séjours entre plusieurs familles. Claudette, enseignante à la retraite de 75 ans, a "tout de suite accepté, quand on m'a demandé si je pouvais accueillir un jeune migrant chez moi". Un Guinéen de 17 ans que trois familles hébergent à tour de rôle, pour des périodes de deux jours à deux semaines. Il est aujourd'hui dans un foyer. "Je vis seule, et je pars souvent en vadrouille pour quelques jours, explique la septuagénaire. C'était plus simple de se relayer." Quand le jeune homme était là, elle lui préparait un petit-déjeuner "avec du chocolat chaud, c'est ce qu'il préfère. Quand je partais la journée, je lui faisais des sandwichs, parce que je me suis rendu compte que sinon, il ne mangeait rien à midi." Ils s'appellent souvent, et il lui rend visite toutes les semaines. Claudette serait-elle prête à accueillir un autre migrant ? "Oui, sans hésiter."

3 QUESTIONS À AGNÈS CAUCHON-RIONDET, AVOCATE

"Un boulot de titan"

Avocate à Marseille, Agnès Cauchon-Riondet œuvre depuis dix ans pour la défense des mineurs isolés étrangers.

Que doit faire un mineur étranger sans représentants légaux quand il arrive sur le territoire français? En tant que mineur isolé, il a le droit à une protection, car la France est signataire de la Convention internationale des Droits de l'enfant. Normalement, l'État délègue cette mission à l'Aide sociale à l'enfance (Ase), qui dépend du Département. En théorie, une fois qu'un mineur se présente, sa situation doit être évaluée, et il doit être mis à l'abri sous cinq jours. Mais il se trouve que le système dysfonctionne. L'Addap13 (à qui le Conseil départemental a délégué la première mise à l'abri des mineurs isolés, NdIr) est saturée. Elle privilégie l'accueil des jeunes filles, des malades. D'autres ont droit à un accueil de quelques heures en attendant mieux. Mais tous sont là après un parcours extrêmement éprouvant, et ont quitté leur pays dans des conditions traumatisantes. Ils arrivent là, ils pensent que ça y est... Et c'est un nouveau parcours du

Il En quoi consiste l'évaluation de ces mineurs ? Pour bénéficier de la protection de l'État, ils doivent prouver à l'Ase qu'ils sont isolés d'une part, et mineurs d'autre part. L'évaluation est menée par une équipe pluridisciplinaire, mais je ne sais pas exactement par combien de personnes, ni pendant combien de temps. La cellule documentaire de la Police aux frontières s'occupe des expertises des documents d'état civil, dont beaucoup sont erronées. Pour l'isolement, les mineurs doivent prouver qu'ils n'ont pas de représentants légaux sur le territoire français. Et pour la question de la minorité, des éléments sociaux, édu-

catifs et parfois physiques sont pris en compte. Ceux qui n'ont pas d'acte de naissance ne seront pas évalués, alors que ça ne tombe pas sous le sens de l'emporter au vu des conditions dans lesquelles ils partent. Et quand ils dégainent tous les éléments, on va leur reprocher d'être venus pour se faire placer... Le point positif, c'est que les expertises médicales ne sont plus systématiques, elles ont lieu seulement en cas de doute important. C'est une expérience traumatisante, pour ces enfants qui ne parlent pas la langue. On leur fait faire des radios, on examine leurs dents, s'ils ont des poils pubiens... Avec des standards établis en Amérique du Nord dans les années 1930, qui ne correspondent absolument pas aux personnes qui arrivent d'Afrique de l'Ouest et d'Asie centrale, les plus présentes à Marseille.

Auprès d'eux, quel est votre rôle en tant qu'avocate? Quand un mineur vient jusqu'à nous, en son nom, on saisit le juge des enfants pour expliquer qu'il dort dans la rue. En principe à Marseille, le juge des enfants donne dans les jours qui suivent une ordonnance de placement provisoire, ou au pire on obtient une audience proche. Une fois qu'il y a une ordonnance de placement, les jeunes devraient être placés par l'Addap13 immédiatement. Mais ça peut prendre des semaines, voire des mois. On peut donc avoir recours à un référé-liberté : une procédure qu'on peut activer lorsqu'il y a une atteinte à une liberté fondamentale (ici le droit à l'hébergement) plus une notion d'urgence. À ce moment-là, le juge donne 24 heures au Conseil départemental pour placer le jeune, sous peine d'une astreinte financière par jour de retard. En général, ça va plus vite. Pour les avocats, c'est un boulot de titan. Sans compter qu'on travaille sous le régime de l'aide juridictionnelle, et même parfois bénévolement.

Propos recueillis par L.K.